



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette dernière assemblée de la législature 2021-2026, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 13 du vendredi 27 mars 2026 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 16 distribué en tout ménage en semaine 14/26 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Mmes Noémie Bähni et Catherine Cuanoud sont nommées en qualité de scrutatrices par le Président.

Il profite de présenter la nouvelle administratrice des finances qui est Mme Florie Pico qui secondera Mme Francine Nicolet.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

- | | |
|--|----|
| • participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal : | 1 |
| • citoyens -ennes ayant le droit de vote communal : | 47 |
| • membres du Conseil communal et secrétaire : | 8 |
| • nombre total des personnes ayant le droit de vote communal : | 55 |

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2025 ;
- 2 Comptes de l'exercice 2025 et présentation du rapport de gestion :
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des engagements

- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2025

3 Informations & divers.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 55
- ✓ **L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de janvier 2026 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

1.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2025 de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 55
- ✓ **L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2025 à l'unanimité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

COMPTES DE L'EXERCICE 2025

ET PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION

2.1 COMPTE DE RÉSULTATS

Explications transmises par le Président sur la base des slides n° 8 à 23 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

Selon l'art. 7 du règlement sur les finances communales, chaque dépassement soumis à l'approbation de l'assemblée communale ce soir est argumenté par le Président.

Il est à noter que deux citoyennes ont rejoint l'assemblée et dont 1 personne n'a pas le droit de vote. Ce qui porte à 48 le nombre de citoyens qui peuvent voter les comptes.

2.2 COMPTE DES ENGAGEMENTS

Explications transmises par le Président sur la base des slides n° 24 à 31 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, président de la commission financière.

→ voir annexe 1.

2.4 QUESTIONS – RÉPONSES CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION

! Le Président apporte des explications sur le SCI. En 2025, une matrice des risques a été élaborée et certains contrôles ont été mis en place. Il ressort que la matrice des risques a été jugée adaptée à notre Commune par notre organe de révision, toutefois l'ensemble des contrôles prévus n'a pas encore été entièrement déployé.

? Serge Thierrin demande que le tableau du compte de résultats soit affiché, celui-ci n'étant pas identique à celui transmis aux citoyens dans le journal info.

! Le Président répond qu'il a omis de le mentionner au début de l'explication, et précise qu'une modification est intervenue à la suite de la révision des comptes, notamment une modification de l'impôt sur la fortune et que la colonne des différences n'avait pas été adaptée.

? Raphaël Thierrin s'interroge sur le point 0.110 « Législatif » d'un montant de CHF

5'000.—, prévu pour les actes préparatoires liés à l'introduction du Conseil Général. Il demande si ces frais devraient être supportés par les opposants ?

! Le Président répond par la négative et précise que, s'agissant des droits politiques, une décision a été rendue stipulant que les frais sont partagés, chaque partie assumant ses propres coûts.

! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

2.5 APPROBATION DES COMPTES DE RÉSULTATS ET DES ENGAGEMENTS 2025

Le Président soumet au vote le tableau relatif aux comptes présentant un dépassement de plus de 20% par rapport au crédit budgétaire selon le règlement des finances, telle que publié dans le Surpierre info n° 16.

Résultats du vote :

- Approbations du vote : 46
 - Objection : 2
- ✓ Le tableau des dépassements selon l'article du règlement des finances est validée par l'assemblée communale.

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats et des engagements 2025 dans l'intégralité de se manifester par main levée. Pour rappel, le Conseil communal n'a pas à prendre part au vote.

Résultat du vote :

Résultats du vote :

- Approbations du vote : 46
 - Objection : 2
- ✓ **L'assemblée approuve les comptes de résultats et des engagements 2025 à la majorité.**

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR INFORMATIONS & DIVERS

4.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

! Le Président transmet les messages suivants :

- Les élections complémentaires au Conseil communal seront agendées pour le mois d'octobre 2026. Le dépôt des listes est fixé au lundi 24.8.2026 à 12h00. Si, à l'issue de ces élections, les 2 sièges vacants ne devaient pas être pourvus, le Conseil communal solliciterait le Conseil Général afin d'examiner la possibilité de siéger à 7 membres. Une demande de dérogation serait alors adressée à la Préfecture.
- La Fête nationale est agendée au 1^{er} août à Praratoud, l'orateur pressenti est le Président du Conseil d'Etat M. Philippe Demierre.

4.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ? Raphaël Thierrin : Se demande pour quelle raison la commune n'a pas entrepris les démarches afin de rester à 7 conseillers communaux et souhaite connaître la chronologie des différentes étapes nécessaires à l'obtention d'une telle dérogation.
- ! Le Président expose les différents délais applicables et précise que la demande de dérogation doit être déposée 6 mois à l'avance. Le délai était fixé au 8 septembre et ce point aurait dû être soumis à l'Assemblée communale du mois de mai. Le Conseil communal s'est aperçu du nombre requis de 9 membres courant du mois d'août, rendant dès lors le dépôt de la demande compliquée dans les délais impartis.
- ! Ballif Bruno : prend la parole au nom de l'USCV et remercie le Conseil communal pour la réalisation des nouveaux vestiaires. Il informe que l'inauguration officielle aura lieu le samedi 13 juin 2026. A cette occasion, une journée de football sera organisée, suivie d'une soirée paëlla, ainsi que la retransmission du match de la coupe du monde Qatar-Suisse.
- ? Joseph Torche : Informe que la route communale « Chapelle direction Sassel » est en très mauvais état.
- ! JTH informe que les travaux sont prévus et que la chaussée sera réparée.
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 20h30 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.

Le Syndic
Julien Tüscher

La Secrétaire
Nicole Corboud

Annexes :

1- *Présentation Powerpoint ;*

2- CoFin - rapport sur les comptes annuels 2025 ;

PROJET